

[Rapport d'activité 2018

COFI-CMP





Le voyage d'Ulysse

« Nous naissons, pour ainsi dire provisoirement, quelque part ; c'est peu à peu que nous composons en nous le lieu de notre origine, pour y naître après-coup, et chaque jour plus définitivement. »

Rainer Maria Rilke, *Lettres milanaises*, Plon, 1956

SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION

31, RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE

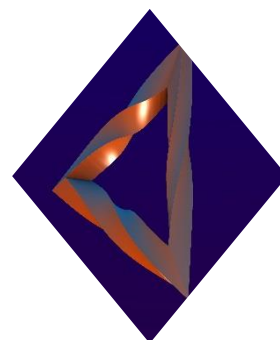
75009 PARIS

TÉL. : 01 45 23 01 32

COURRIEL : SECRETARIAT.SIEGE@CEREP-PHYMENTIN.ORG

SITE INTERNET : WWW.CEREP-PHYMENTIN.ORG

[PAGE ASSOCIATIVE LINKEDIN](#)





**ÉTABLISSEMENTS
METTANT EN ŒUVRE
LES MISSIONS DE
L'ASSOCIATION**

Reconnue d'utilité publique

- **HÔPITAL DE JOUR ANDRÉ BOULLOCHE : 56, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris**
Tél. : 01 42 46 08 60 - Fax : 01 42 46 46 54 - Courriel : hjp@cerep-phymmentin.org
- **HÔPITAL DE JOUR EPI : 3, rue de Ridder - 75014 Paris**
Tél. : 01 45 45 46 79 - Fax : 01 45 45 13 42 - Courriel : epi@cerep-phymmentin.org
- **HÔPITAL DE JOUR DU PARC MONTSOURIS : 20, boulevard Jourdan - 75014 Paris**
Tél. : 01 45 88 89 54 - Fax : 01 45 81 27 10 - Courriel : hjm@cerep-phymmentin.org
- **HÔPITAL DE JOUR USIS : 3, rue de Ridder - 75014 Paris**
Tél. : 01 45 45 46 91 - Fax : 01 45 45 68 19 - Courriel : usis@cerep-phymmentin.org
- **CMPP DENISE WEILL : 29, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris**
Tél. : 01 48 24 76 14 - Fax : 01 48 00 90 32 - Courriel : cmpp@cerep-phymmentin.org
- **CMPP SAINT-MICHEL : 6, allée Joseph Recamier - 75015 Paris**
Tél. : 01 45 30 03 06 - Fax : 01 45 30 03 07 - Courriel : cmpp.saintmichel@cerep-phymmentin.org
- **COFI-CMP : 68, rue des Plantes - 75014 Paris**
Tél. : 01 53 68 93 46 - Fax : 01 53 68 93 55 - Courriel : covicmp@cerep-phymmentin.org
- **IME : 11, rue Adolphe Mille - 75019 Paris**
Tél. : 01 42 00 53 15 - Courriel : ime@cerep-phymmentin.org
- **COPES : 26, boulevard Brune - 75014 Paris**
Tél. : 01 40 44 12 27 - Fax : 01 40 44 12 24 - Courriel : formation@copes.fr

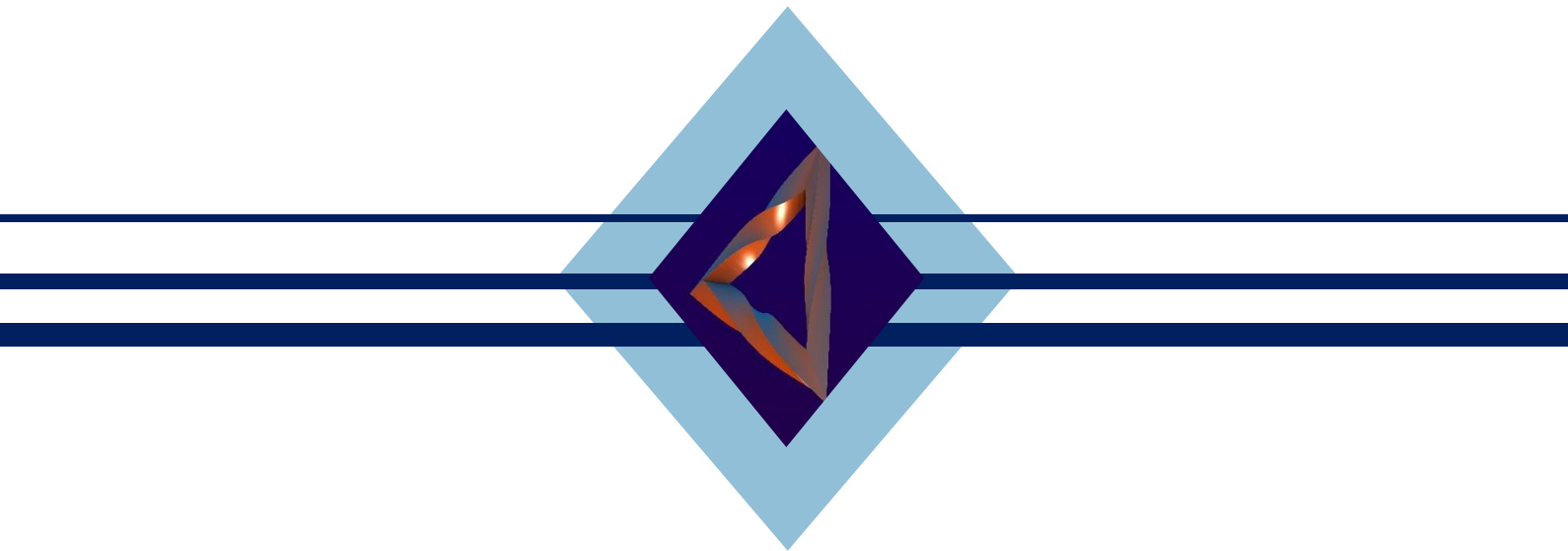
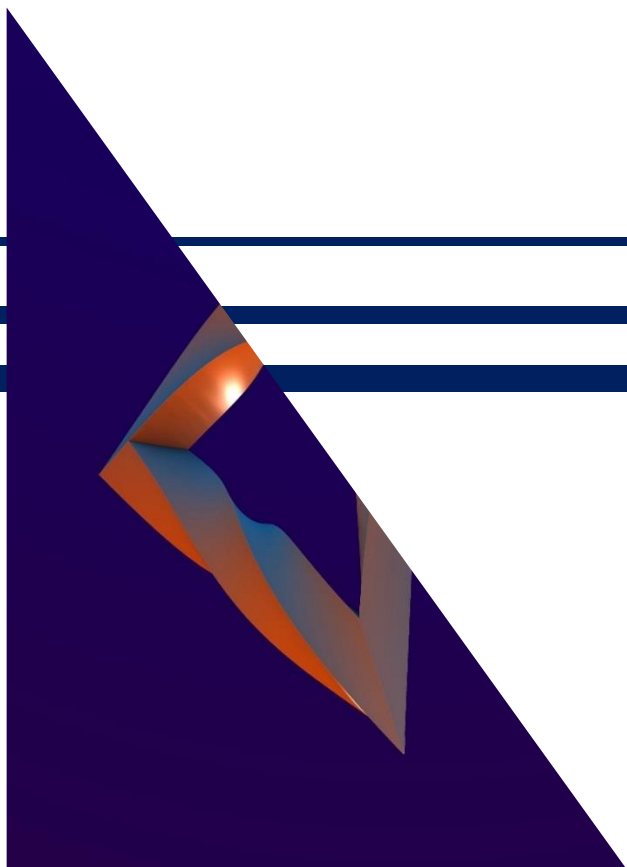


TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
MOT DU PRÉSIDENT	7
ÉDITORIAL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	9
POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	10
POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE	12
POLITIQUE QUALITÉ ET SÉCURISATION DES SOINS	13
POLITIQUE PARTENARIALE.....	15
COFI-CMP	17
ÉDITORIAL.....	18
TEMPS FORTS 2018.....	19
BILAN DE L'ACTIVITÉ 2018	20
PROJETS 2019.....	25

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



- **PRÉSIDENT : Professeur Bernard Golse**
- **VICE-PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE : Docteur Jacques Angelergues**
- **TRÉSORIÈRE : Mme Odile Naudin**
- **SECRÉTAIRE ADJOINTE : Docteur Martine Agman**
- **MEMBRE : Mme Dominique Girodet**
- **MEMBRE : M. Claude Lepen**
- **MEMBRE : Docteur Françoise Moggio**
- **MEMBRE : Docteur Denys Ribas**
- **MEMBRE : Mme Suzanne Srodogora**

MOT DU PRÉSIDENT

Chers collègues, Chers amis,

En prenant connaissance du rapport d'activité 2018 de notre association, je mesure la vitalité institutionnelle, la créativité thérapeutique et la force innovante en matière de recherche de nos différents établissements.

En soulignant cela, je n'ignore pas non plus les diverses turbulences et les événements complexes qui ont émaillé l'année 2018, mais c'est aussi un signe de la force d'une institution que de pouvoir résister à la survenue de certaines difficultés et de parvenir à les dépasser en retirant une éventuelle dimension de résilience... à supposer que ce concept ait la moindre validité !

Quoi qu'il en soit, dans le paysage socio-culturel et pédopsychiatrique actuel, je suis fier de présider une association comme la nôtre et je me souviens que le premier livre que j'avais publié, il y a longtemps déjà, dans la collection du « Fil rouge » des Presses universitaires avait pour titre : « *Insister, Exister* ».

Je ne savais pas encore à quel point ce thème allait servir de fil rouge, précisément, à l'ensemble de mon trajet professionnel et j'y ajouterais volontiers aujourd'hui le terme de « résister ».

Dans cette perspective, j'aimerais alors mettre deux points en exergue de ce rapport d'activité.

- ▲ Tout d'abord, comme vous le savez, j'ai réagi aussi vite que possible, aux déclarations ministérielles qui ont récemment disqualifié toute idée de rencontre des enfants autistes avec des pédopsychiatres !

Ces propos bien évidemment inadmissibles illustrent les dangers qui pèsent actuellement sur la pédopsychiatrie et les diverses disciplines associées ainsi que sur la prise en charge psychothérapeutique de l'ensemble du champ des troubles du spectre autistique (qui concernent une grande part des enfants en souffrance psychique, compte tenu de l'hétérogénéité effarante de ce concept).

Les attaques contre la prise en charge psychothérapeutique dans le champ de l'autisme cache en fait une attaque sur le soin psychique en général, voire plus largement encore une attaque contre les sciences humaines.

Pour reprendre les termes de P. DELION, mon ami de longue date, c'est la vision humaniste et transférentielle de la psychiatrie qui se trouve désormais menacée alors même qu'elle est le garant de l'importance de la qualité et de la spécificité de la rencontre avec chaque patient et d'un fonctionnement des équipes qui ne soit pas uniquement régi par une simple logique des coûts.

Puissent nos équipes qui travaillent au quotidien de manière acharnée, difficile et enthousiaste avec les patients qui nous sont confiés, témoigner à leur manière de la nécessité absolue de cette vision sans laquelle il n'y a pas de soin psychique pensable et même possible.

Puissent même certains parents se joindre à nous dans ce combat éthiquement nécessaire et urgent.

Quoi qu'il en soit c'est un immense plaisir pour moi que de voir notre association incarner une sorte de résistance à ces positions ambiantes et avoir la capacité de réaliser une gestion administrative rigoureuse (merci à l'équipe du siège !) sans sacrifier aucunement la qualité relationnelle et psychodynamique des diverses prises en charge thérapeutiques assurées dans nos établissements.

Insister, exister, résister...

△ Ma deuxième remarque concerne le petit Ulysse qui fait désormais partie de l'iconographie de nos documents associatifs ainsi que ce beau portrait d'adolescente qui y figure aussi.

Certes, Ulysse nous fait penser au mythe du retour et à la nostalgie du pays originaire, mais la mise en vis-à-vis dialectique de ces deux visages vaut pour moi comme une métaphorisation de la théorie de l'après-coup dont Jean LAPLANCHE nous a bien dit à quel point il était important d'en faire une lecture à double sens, soit du passé vers le présent mais aussi du présent vers le passé.

Le bébé que nous avons été rend compte en partie des adolescents que nous sommes devenus, mais les adolescents que nous avons été et les adultes que nous sommes désormais peuvent en permanence relire, remanier et transformer les souvenirs de notre histoire précoce.

C'est là le fond de la thématique Bébés/Ados qu'Alain BRACONNIER et moi essayons de déployer depuis maintenant une dizaine d'années, mais c'est surtout le socle de toute démarche psychothérapeutique qui vise non pas à modifier les événements que nous avons vécus - chose évidemment impossible ! - mais à modifier le rapport que nous entretenons avec ceux-ci, soit avec notre propre histoire.

Apaiser, tranquilliser nos représentations précoces, tel est l'un des objectifs de la vie psychique et de ce point de vue, tout être humain est en quelque sorte un Ulysse de son originaire personnel.

Le soin psychique vient relancer cette dynamique chez les patients en souffrance et en mal de développement dont nous assumons les prises en charge qui n'ont donc rien à voir avec la recherche de tel ou coupable...

Notre travail est de contrer les différentes sirènes culturelles, politiques ou idéologiques qui pourraient détourner nos patients de ce mouvement reconstructif et restaurateur.

Insister, exister, résister...

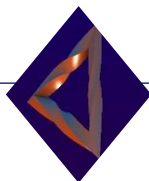
J'espère vivement que l'Institut Contemporain de l'Enfance (ou Institut Michel SOULÉ) aujourd'hui en cours de création puisse contribuer à faire vivre ces valeurs fondamentales en étroite collaboration avec le Cerep-Phymentin qui sait si bien faire la part entre l'éthique du savoir et l'éthique du sujet sans jamais rien céder sur cette dernière.

Pour conclure et illustrer encore la dynamique de l'après-coup entre bébés et adolescents, je laisserai la parole à Rainer Maria RILKE qui a dit dans ses « Lettres milanaises » (Plon, Paris, 1956) :

« Nous naissons, pour ainsi dire provisoirement, quelque part ; c'est peu à peu que nous composons en nous le lieu de notre origine, pour y naître après-coup, et chaque jour plus définitivement ».

Bernard GOLSE, président de l'association Cerep-Phymentin

ÉDITORIAL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



Cerep-Phymentin a vu le jour il y a 5 années, avec un premier rapport d'activité en 2014 et le début d'une histoire commune pour les équipes de professionnels et les administrateurs. Cela paraît court, cependant tellement d'événements ont été vécus et partagés ensemble : deux journées associatives en 2015 et 2017, cinq rapports annuels d'activité, une certification, un CPOM sanitaire, un CPOM médico-social, le rapprochement d'un CMPP, des recherches, des conventions et une multitude de contrats signés... Des départs et des arrivées de professionnels, des adaptations aux cadres légaux et réglementaires,... bref l'histoire d'une institution avec sa vie, ses énoncés, ses réussites, ses crises, ses changements et ses effets dynamiques, multiples et croisés.

2018 est une année de transition importante dans l'histoire de cette jeune association. Elle a été marquée par des départs et des arrivées de professionnels, des fins et des débuts de projets très divers, des choix très importants à faire sur l'immobilier. Dans le même temps, l'association a su assurer une continuité dans son activité auprès des enfants, des adolescents et des familles, s'appuyant pour cela sur l'expérience et les compétences des professionnels dans tous les établissements, y compris le siège social.

C'est également la confirmation de la pertinence de la réunion de ces deux associations, la consolidation d'une entité qui s'appelle Cerep-Phymentin, d'un ensemble cohérent constitué par les établissements qui la composent, par ses histoires anciennes et récentes partagées ensemble, l'enrichissement avec l'arrivée de l'équipe du CMPP Saint-Michel et de sa première année complète dans l'association.

Et demain, Cerep-Phymentin continuera de travailler pour garantir des espaces de pensées, de dialogues, d'accueils et d'accompagnements suffisamment ouverts aux différentes approches, considérant la diversité comme une richesse et permettant la créativité dans les établissements et l'innovation associative.

Grégory MAGNERON, directeur général

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES



△ DONNÉES STRUCTURELLES SUR LA COMPOSITION DES EFFECTIFS

Il n'y a pas eu d'effet significatif sur l'évolution de la masse salariale, ni sur les indicateurs. Cette année 2018 a surtout connu un nombre de départs plus importants en fin d'année scolaire et donc un recrutement en conséquence en septembre 2018. Néanmoins, le nombre de départs et de recrutements est équivalent à l'année précédente.

△ LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Malgré le changement intervenu au niveau de la formation professionnelle avec l'adoption de la loi pour ***la Liberté de choisir son avenir professionnel, le 1^{er} août 2018***, l'association a pu maintenir toutes les formations engagées sur l'année 2018. Notre OPCA, UNIFAF nous a accompagnés et conseillés pour répondre aux besoins de l'association en termes de compétence et d'évolution des salariés.

Afin de prévenir l'évolution des postes et de garantir le niveau de prise en charge des usagers, évolutions dues entre autres aux obligations réglementaires du secteur, aux transformations numériques (DPI, RGPD...), l'association s'engage de plus en plus vers des formations collectives, inter-établissements.

En 2018, l'association a maintenu le budget alloué à la formation, en préservant une enveloppe dédiée pour chaque établissement et en favorisant l'accès aux formations de son centre de formation le COPES.

△ LA MISE EN PLACE DE NOTRE CSE

Conformément à l'Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise, l'association, a mis en place son comité social et économique, **avec une première réunion d'installation en septembre 2018.**

Le Comité Économique et Social (CSE) remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Les élections professionnelles ont eu lieu le 25 juin 2018 pour le premier tour et le 9 juillet 2018 pour le second tour. Un protocole d'accord pré-électoral a été signé le 4 juin 2018 avec deux syndicats. Six titulaires et deux suppléants ont été élus pour les deux collèges, cadre et non cadre, pour un mandat d'une durée de quatre ans.

La réforme a aussi donné la possibilité à chaque établissement d'avoir au plus deux représentants de proximité, proposés par les salariés de l'établissement et désignés par les membres du CSE.

Un accord d'entreprise a été signé le 22 mai 2018 pour la mise en place du Comité social et économique.

△ FOCUS 2019

Les entretiens professionnels

Les salariés présents depuis 2014 passeront leur troisième et dernier entretien professionnel avant le bilan. Depuis la Loi du 5 mars 2014, tous les 6 ans, l'employeur doit vérifier que le salarié a bénéficié des 3 entretiens professionnels et qu'il a obtenu 2 des 3 éléments suivants :

- Avoir suivi au moins une action de formation ;
- Avoir acquis des éléments de certification par la formation ou par une VAE (Validation des acquis de l'expérience) ;
- Avoir bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

Ces entretiens seront donc à programmer pour 2019 et à mettre en relation et en cohérence avec les nouveaux décrets de la **loi sur la Liberté de choisir son avenir professionnel**.

Le livret d'accueil pour le salarié

L'année 2019 verra l'aboutissement du livret d'accueil du salarié. Un projet de longue date qui a nécessité une réflexion sur la forme et le contenu. Véritable boîte à outils pratique dans le processus d'intégration des salariés dans l'association, il était nécessaire de mettre en place, en amont, des procédés simples afin de répondre aux interrogations des salariés.

Aménagement du temps de travail et qualité de vie au travail

Ces deux thématiques ont été inscrites aux Négociations Annuelles Obligatoires. Après la dénonciation au 1^{er} juin 2017, et une prorogation au 31 août 2018 de l'accord existant, les discussions se sont poursuivies sur l'aménagement du temps de travail, avec le délégué syndical, espérant aboutir à un accord en 2019.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE



La direction générale de l'association Cerep-Phymentin a continué en 2018 de construire sa politique budgétaire à partir de l'activité des établissements et des contraintes des ressources.

De manière très connectée et concertée avec les directions des établissements, il s'agit à la fois de répondre aux besoins des patients accueillis, de respecter les pratiques professionnelles et donc de préserver les institutions de coupes budgétaires conséquentes, et à la fois de conduire un budget tenable pour les établissements et l'association sur la durée.

Cette équation peut être complexe à résoudre ; il est donc nécessaire de la présenter et de l'expliquer aux uns et aux autres, de discuter et de faire des choix ensemble.

La mise en œuvre de cette politique budgétaire qui se veut rigoureuse et respectueuse de l'activité s'est déclinée en 2018 sur des éléments de structures et de contextes différents :

- △ Le changement du cadre réglementaire pour les trois établissements du secteur médico-social avec le passage en CPOM et donc en dotation globalisée d'un montant de 2 665 799 euros.
- △ La participation collective et concertée. À nouveau les budgets 2018 avaient été construits avec chaque direction d'établissement à l'automne 2017 à partir de données étayées sur les exercices précédents et sur des tableaux de projections, notamment concernant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- △ Le premier exercice complet pour la chef comptable arrivée en 2017, qui a dû intégrer très rapidement les cadres réglementaires du secteur médico-social, sanitaire et hors-tutelle, ainsi que le plan comptable de l'association. Elle a en outre construit des relations solides avec les directions.
- △ L'association a fait des choix importants de dépenses sur la formation professionnelle avec des budgets en augmentation à hauteur de 112 000 euros, sur l'accueil des stagiaires avec des gratifications à hauteur de 33 698 euros, et des investissements visant la mise aux normes ou l'entretien des locaux, le renouvellement du matériel pour 141 148 euros.
- △ Cette année 2018 a été l'occasion de préparer les exercices suivants en travaillant sur des problématiques immobilières lourdes pour l'activité, les équipes et les budgets ; il a été mis fin au bail pour le COFI-CMP dans le 15^e arrondissement en raison d'un loyer trop important. Une promesse de vente a été signée en juin 2018 sur des locaux rue d'Alsace dans le 10^e arrondissement pour le CMPP Denise Weill. Il s'agit dans ce cas également de venir stabiliser des dépenses de loyer.
- △ Une anticipation sur les postes et les évolutions de carrières permettant de stabiliser la masse salariale dans les établissements.

Le résultat est un déficit, accentué par des charges de provisions pour indemnités de fin de carrières d'un montant de 58 417 euros.

L'association a pour autant un bilan financier solide s'appuyant sur un patrimoine et une trésorerie suffisante qui se renforcera en 2019 par la politique et le travail engagés depuis plusieurs années.

POLITIQUE QUALITÉ ET SÉCURISATION DES SOINS



L'engagement de l'association Cerep-Phymentin en faveur de la qualité s'exprime avant tout par un système opérationnel et coordonné de la qualité et de la sécurité des soins et par une démarche d'amélioration continue pragmatique, concrète, et en cohérence avec les besoins exprimés par les patients, leur famille et les professionnels.

Cette coordination s'articule autour de deux instances et de nombreux professionnels : la CME qui compte 25 membres et le COPIL Qualité et gestion des risques associatifs qui compte 16 membres.

- △ **La Conférence médicale d'établissement (CME)**, avec un collège de médecins et un collège de directeurs, est commune aux 8 établissements de soins de l'association. Elle définit et valide la politique qualité et gestion des risques associative et participe à l'amélioration et la sécurisation des soins.

Quelques sujets traités en 2018 :

- La réponse des institutions face aux actions fortes de la région pour résoudre la problématique des « jeunes dits sans solution ».
- Le projet de déménagement d'une structure de soin.
- Les actualités sur l'autisme.
- Et surtout les questions autour de la violence des patients dans les institutions et des réflexions sur des actions associatives à mener comme de renforcer la formation des professionnels.

- △ **Le COPIL qualité et gestion des risques associatif** : véritable instance de pilotage, elle coordonne le suivi des plans d'amélioration continue. Son action prend principalement appui sur le travail des référents qualité présents dans chaque établissement pour garantir la progression de la démarche et la concrétisation des actions d'amélioration.

Quelques sujets travaillés en instance en 2018 :

- Le calcul et la remontée de l'activité des établissements de soins.
- L'évaluation des pratiques professionnelles au travers de la méthode du patient traceur (méthode préconisée par la Haute Autorité de Santé qui évalue la qualité du parcours de soins via une grille basée sur la tenue des dossiers patients).
- La procédure de conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang.
- Les protocoles de déclarations externes des événements indésirables graves à l'ARS.
- La création d'un livret d'accueil des salariés.
- Le déploiement du logiciel de tenue des dossiers patients informatisés dans les établissements sanitaires. Dans un souci de cohérence, de sécurité et de conformité dans la gestion des données de santé, le même logiciel sera déployé dans les établissements médico-sociaux de l'association. Le suivi des projets de soins des patients sera facilité au travers d'un même logiciel au sein des 8 structures de soins de l'association Cerep-Phymentin.

En 2018, de nombreuses actions ont été centrées autour du système d'information. Un audit de l'ensemble du parc informatique a donné lieu à des investissements importants **pour moderniser le matériel informatique, améliorer les connexions et sécuriser l'ensemble du système d'information de l'association.**

Dans une démarche globale de gestion des risques, l'année 2018 a également été marquée par la sécurisation des données traitées. L'obligation de **mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)** est venue renforcer les droits des personnes (patients, familles, professionnels, partenaires), garantir la sécurité et la confidentialité de l'ensemble des données. L'année 2018 a été principalement consacrée à la réalisation d'un audit du niveau de sécurité et de protection des données gérées par l'association et ses établissements. Un programme pluriannuel a été élaboré par le siège social avec un déploiement début 2019 pour atteindre le niveau de sécurité des données personnelles exigé par la CNIL.

L'association Cerep-Phymontin a souhaité également renforcer la place et l'action des instances représentatives des usagers.

- △ **Le conseil de la vie social (CVS)** s'est vu redynamisé à l'IME. Les représentants des adolescents et des familles donnent un avis et formulent des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de cet établissement médico-social.
- △ **La Commission Des Usagers (CDU)**, commune aux 4 hôpitaux de jour et au CMP, veille au respect des droits des patients et à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge dans les structures. En plus de la réunion générale, la commission a pris la forme de rencontres conviviales des familles, autour de café-chouquettes, les samedis matin.

À l'appui de la richesse de ces échanges avec une trentaine de familles, 3 projets ont été mis en avant pour 2018-2019 :

- **Mettre à jour les livrets d'accueil pour les familles**, notamment la partie associative.
- Élaborer un **livret de sensibilisation pour les familles et leur entourage sur le handicap psychique et le soin dans les hôpitaux de jour**. Ce projet sera travaillé en étroite partenariat avec les associations de parents.
- Les deux associations de parents existantes (APACEP et APACM) ne peuvent pas représenter l'ensemble des familles des 4 hôpitaux de jour. Un représentant de l'UNAFAM a été désigné par l'ARS comme le représentant officiel des usagers pour l'association Cerep-Phymontin. Néanmoins, il est important au niveau associatif de pouvoir renforcer la place des familles et renforcer leur implication dans diverses instances.

C'est dans cette optique que le siège propose de monter un **dossier de demande de création d'une union d'associations de parents qui serait agréée officiellement par l'ARS.**

POLITIQUE PARTENARIALE



De culture et d'engagement, l'association Cerep-Phymontin continue de construire des projets et des relations dans les réseaux, les partenariats et les entreprises solidaires et d'entraide.

Nous le constatons dans chaque institution de l'association et avec toutes les équipes, en témoignent les rapports d'activité des établissements, au travers d'une multitude d'actions et de projets, qui nous montrent à quel point il est nécessaire de penser et travailler à plusieurs pour accompagner les enfants, les adolescents et les familles.

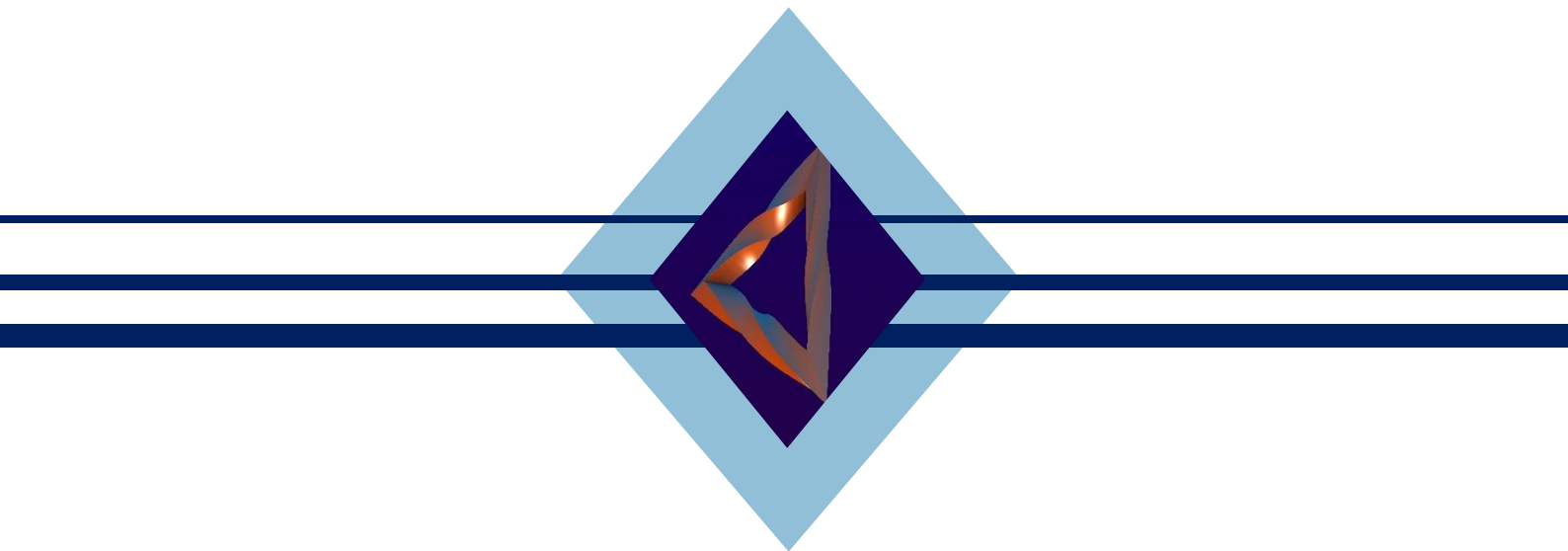
Au niveau de l'association, les membres du bureau et la direction générale accompagnés par les directions s'engagent aussi dans des partenariats. L'année 2018 a vu l'aboutissement d'un rapprochement avec la Fondation Groupe Hospitalier Saint-Joseph pour la création d'une société civile immobilière à parts égales, société visant le portage de la création de deux crèches sur le site de Broussais : la création d'une crèche thérapeutique et le transfert de la crèche d'entreprise pour notre partenaire.

Via sa filière RIO, l'association Cerep-Phymontin continue d'accompagner l'EMP École de Chaillot et contribue à mener les fonctions supports de cet établissement ne disposant pas de siège social, mais doit pour autant répondre à l'ensemble des nouvelles exigences en matières sociales, budgétaires et de la qualité. L'engagement formalisé en 2016 par une convention devrait se poursuivre sur les années suivantes.

Imaginé par son président Bernard GOLSE, l'Institut Contemporain de l'Enfance sera porté aussi et de manière investie par l'association Cerep-Phymontin.

L'association est inscrite dans un certain nombre de réseaux, groupes informels, associations et fédérations. Elle est représentée par la direction générale, mais aussi par des professionnels des établissements.

L'association porte sa voix et fait valoir ses projets, mais également ceux de ses partenaires dans les instances et sur son site Internet.



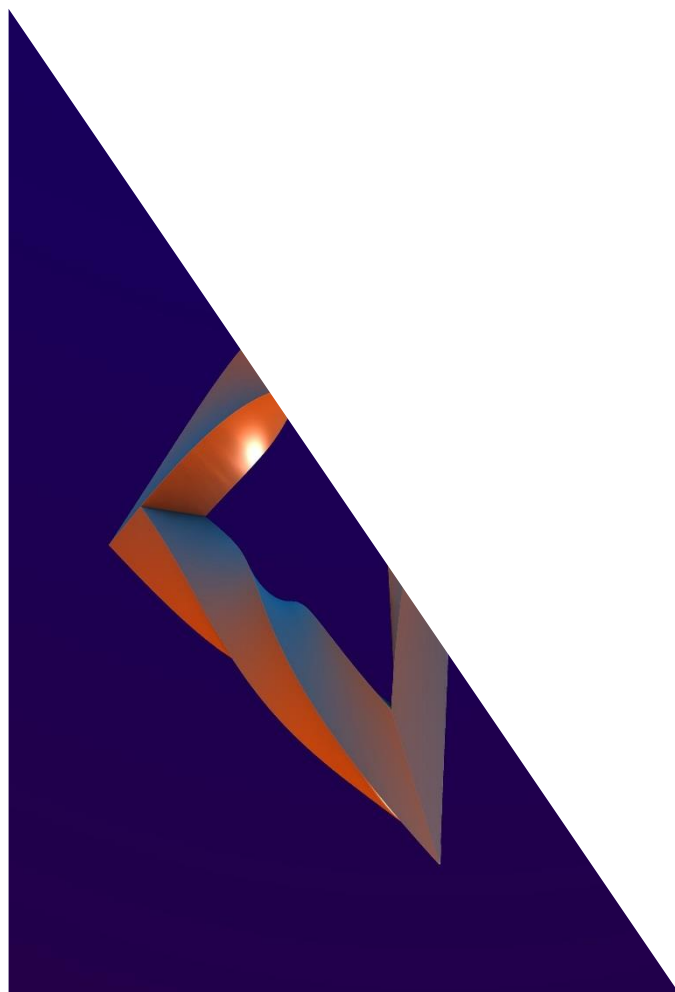
COFI-CMP

68 rue des plantes - 75014 Paris

Tél. : 01 53 68 93 46

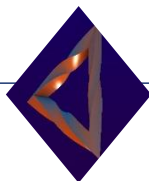
Courriel : coficmp@cerep-phymontin.org

Médecin directeur : Pierre LÉVY-SOUSSAN



LE CENTRE, CONSULTATION FILIATIONS-CONSULTATION MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE EST DEvenu EN 2000 COFI-CMP, ASSOCIANT AINSI LA CONSULTATION MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE ET LA CONSULTATION FILIATIONS.

ÉDITORIAL



Notre consultation a toujours été certifiée depuis octobre 2011, avec la dernière certification en février 2016. Malgré nos remarques depuis 2 ans, la consultation n'apparaît toujours pas en son nom propre sur le site de l'HAS, ce qui s'est avéré, comme nous l'avions dit dans les précédents rapports, un facteur d'insécurité institutionnelle, comme en a été la preuve, le vécu de l'équipe quant aux décisions prises et aux événements durant l'année 2018.

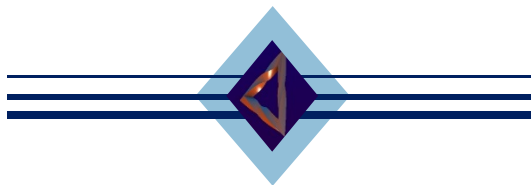
L'objectif de réduction du déficit budgétaire structurel et conjoncturel du COFI-CMP a impliqué une recherche d'un nouveau local dans un premier temps en collaboration avec le CMPP Saint-Michel, puis dans un second temps isolé de toute structure institutionnelle. Dans cette même logique de réduction budgétaire, il a été acté en accord avec le médecin directeur, le passage à mi-temps de la secrétaire de direction médicale avec un autre mi-temps au sein du Copes.

L'année 2018 a été marquée par le déménagement à la fin de l'année dans des conditions difficiles à supporter par l'équipe, par les enfants et les familles suivies.

De plus, il a été aussi acté l'arrêt de l'activité hors tutelle dans le champ de la protection de l'enfance et de la justice, activité exercée depuis près de 20 ans et développée considérablement ces dernières années.

Dans ce contexte de changement soudain, nous avons déploré deux démissions : d'une psychologue et de notre collaboratrice la plus directe, Ingrid Nabben fin novembre 2018.

TEMPS FORTS 2018



Contrairement à ce qui a été écrit dans le rapport d'activité de l'année dernière « Un second déménagement du COFI-CMP aura lieu en septembre 2018 au sein du CMPP Saint-Michel. ». Pour autant, ce rapprochement répondait, d'après l'équipe du COFI-CMP, à tous les objectifs budgétaires propres au COFI et institutionnels : l'équipe du COFI-CMP adossée à une équipe importante, partage du temps de secrétariat, travail dans le même secteur, temps d'assistante sociale, disparition du déficit budgétaire conjoncturel.

En juillet 2018, un premier local, autre que le CMPP Saint-Michel, était envisagé dans le 13^e, ce qui correspondait à la fois à un arrondissement bien connu par le CMP et un local pérenne au niveau temporalité et dans le budget locatif imposé par l'association. La direction générale et les membres du bureau ont décidé de ne pas poursuivre le projet de déménagement dans ces locaux et dans cet arrondissement de Paris, pour de nombreuses raisons, peu comprises par l'équipe. Un autre local pour le CMP a été trouvé mi-décembre 2018 par le siège, sur le site Notre-Dame de Bon Secours pour une durée limitée à 12 mois ouvrant de nouveaux horizons.

En septembre 2018, dans le cadre de la poursuite des efforts du CMP pour diminuer les dettes du COFI-CMP, notre assistante de direction médicale a commencé à travailler à mi-temps sur notre structure, le reste de son temps étant au Copes.

Concernant l'activité clinique, on note une baisse de 24 % du nombre total des actes (807 actes en 2018, 1 119 actes en 2017) en raison, de l'absence de perspectives claires du COFI-CMP sur un plan général qui a impliqué l'absence de politique d'ouverture de nouveaux dossiers depuis juin, de travail de réseau pendant 6 mois et de presque l'ensemble des consultations en décembre en raison de la préparation du déménagement. Puis après réassurance par le conseil d'administration quant au futur de la consultation, les familles ont été préparées au déménagement, avec une perte des familles du 15^e qui ne suivront pas dans le 14^e avec toujours un arrêt de prise en charge de nouveaux dossiers du secteur du 15^e depuis septembre.

Pour les suites d'adoption, en 2017, 38 % de nouveaux dossiers par an étaient ouverts dans les suites d'adoption et cette année 2018, 43 % dans les suites d'adoption (10 sur 23), ce qui indique une augmentation de l'activité adoption au sein du COFI-CMP, témoignant de l'effet poursuivi de la mobilisation de l'équipe, des activités de colloques, de contacts les partenaires dans le monde de l'adoption.

Devant la forte augmentation de nos activités d'expertise auprès des tribunaux, nous avons recherché de nouveaux experts toute l'année 2017. Mme BAILLON, de la Société psychanalytique de Paris, a commencé en janvier 2018 à travailler avec nous dans ce champ.

L'année 2018 a été aussi celle de la décision unilatérale par le conseil d'administration de suspendre les activités hors tutelle concernant l'ensemble de nos interventions dans le champ de la maltraitance et de l'adoption que nous exerçons depuis près de 20 ans, dans les suites du Pr SOULÉ (expertises auprès des JAF, des JE, supervisions d'équipe, bilan d'adoptabilité). Cette décision a été justifiée par le conseil d'administration par l'importance de « clarifier les enjeux scientifiques, institutionnels, économiques et légaux » d'une telle activité. Malgré nos efforts pour montrer sa pérennité sur le plan budgétaire, incluant le respect du code du travail, de l'importance de cette activité auprès des juges et des magistrats et des acteurs de la protection de l'enfance, la décision d'arrêt a été prise par le conseil d'administration en attente d'une possibilité d'inscrire cette activité dans le projet de l'Institut M. SOULÉ.

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2018



△ ANALYSE DE LA FILE ACTIVE 2018

INFORMATIONS SUR LA FILE ACTIVE	2017	2018
DOSSIERS RESTÉS OUVERTS AU 1 ^{ER} JANVIER	98	97
DOSSIERS OUVERTS DURANT L'ANNÉE	36	24
DOSSIERS SANS POSSIBILITÉ DE SUITE (MANQUE DE PLACE)	15	0
FILE ACTIVE (NOMBRE DE DOSSIERS) DANS L'ANNÉE	134	121
EQS ACTES AMBULATOIRES EFFECTUÉS SUR LA PÉRIODE	1 119	807
PATIENTS NON VENUS SANS ANNULATION : TEMPS DE CONSULTATION	245	275
TOTAL DES ACTES + ACTES NON ANNULÉS	1 364	1 082
ACTES SUITE D'ADOPTION	197	201
NOMBRE DE PATIENTS REÇUS SUR LA PÉRIODE	107	81

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS	2017	2018
DOSSIERS OUVERTS DURANT L'ANNÉE	36	24
DONT DOSSIERS SUITE D'ADOPTION	14	10
NOMBRE DE PATIENTS REÇUS POUR CES DOSSIERS	89	Absence de données
DOSSIERS CONCERNANT DES FILLES	13	9
DOSSIERS CONCERNANT DES GARÇONS	22	13
DOSSIER CONCERNANT DES COUPLES (PRÉPARATION ADOPTION-IAD-IAC)	1	2

OUVERTURE DE DOSSIERS	
ANNÉES	NOMBRE
2015	45
2016	55
2017	36
2018	23

FILE ACTIVE	
ANNÉES	NOMBRE
2015	163
2016	145
2017	134
2018	121

MANQUE DE PLACES POUR OUVERTURE DE DOSSIERS	
ANNÉES	NOMBRE
2015	12
2016	0
2017	15
2018	0

Outre la baisse de l'activité, plusieurs points sont à retenir :

- Des actes non réalisés par absence de l'enfant ou de la famille sans remplacement possible car non prévenu à temps (près de 275 consultations non venues).
- Des actes pour une famille entière reçue en consultation thérapeutique : un acte pour 3 personnes reçues sur un temps plus long.
- Des matinées ou des après-midis en milieu scolaire pour les équipes éducatives, des rencontres à l'extérieur.
- Du temps passé pour une consultation plus longue, complexe.
- Du temps passé par le médecin directeur à l'extérieur pour émailler, consolider le réseau et dans des interventions aux colloques dans le champ de la parentalité et de l'adoption (moins d'actes médicaux).
- Du temps passé pour un bilan psychologique qui dépasse largement le temps d'un acte.
- Du temps liés aux contacts téléphoniques auprès des correspondants, dans les écoles, auprès des AEMO, de la MDPH.

Répartition géographique de la file active

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE PATIENTS	NOMBRES D'ACTES EFFECTUÉS
Autre	29	208
75015	52	599
Total 2018	81	807

Nous observons une proportion de 74 % de nos actes pour la population du 15^e arrondissement.

Nous observons une proportion de 64 % de nos patients pour la population du 15^e arrondissement.

Concernant l'activité des suites d'adoption, en 2017, 33 % de nouveaux dossiers par an étaient ouverts dans les suites d'adoptions contre 24 % en 2016. Actuellement, il y a 10/24 nouveaux dossiers ouverts en 2018, soit 41 %, ce qui indique une augmentation globale de l'activité adoption conformément à la relance du réseau d'adoption auprès des professionnels et des associations.

Ce rééquilibrage entre dossiers d'adoption et CMP s'explique par une compensation par notre réseau et notre visibilité de la poursuite de la baisse globale des adoptions sur le plan international (en 2018, ces adoptions sont passées au-dessous des adoptions nationales) et malgré la présence depuis 2010 d'autres structures de soin parisiennes concernant l'adoption (3 autres lieux sur Paris).

Nous signalons que les autres consultations sont orientées vers l'adoption internationale et aucune n'a une activité spécialisée concernant les demandes d'agrément (demandes, recours, renouvellement, compléments d'informations).

À partir de décembre 2018, nous n'aurons plus d'activités spécialisées concernant les demandes d'agrément, (suppression du hors tutelle), ce qui était une source d'activités cliniques de suite d'adoption. C'était en raison de cette « file active d'agrément » que le Pr SOULÉ avait eu l'idée de spécialiser la consultation en 1999 pour la filiation.

Les familles viennent des départements 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, de Paris et du reste de la France. Ces familles nous sont adressées en grande partie par les professionnels travaillant autour de l'adoption (Conseils généraux, DASS, ASE, associations d'adoption, EFA, Médecins du monde...).

Ces chiffres confirment tout à fait l'orientation de la consultation filiations que nous développons.

Cette constatation justifie le besoin de ce type de consultation pour les problèmes de filiations.

△ ÉTUDES DE CAS, SUPERVISIONS ET EXPERTISES HORS TUTELLE

Provenance institutionnelle

Les consultations spécialisées représentaient une activité supplémentaire par rapport à l'activité du COFI-CMP. Ces activités participent au fonctionnement de la consultation sur un plan budgétaire et sur un plan clinique en complétant le champ filiatif par un travail spécifique articulant le champ législatif avec les enjeux psychiques.

Elles étaient représentées par les activités d'agrément pour l'adoption, les bilans psychologiques à la demande des professionnels de l'enfance pour des cas complexes dans des situations filiatives de délaissement ou de maltraitance, de bilan d'adoptabilité psychique, de supervisions ponctuelles ou au long cours d'équipes travaillant dans le champ de la protection de l'enfance et enfin d'expertises à la demande des juges pour enfants ou des affaires familiales. Ces activités étaient le reflet de la qualité d'expertise du lien parental, filiatif même dans les situations extrêmes de maltraitance.

L'ensemble de ces activités a été arrêté en décembre 2018 contre l'avis de l'équipe et du médecin directeur.

Ces activités permettaient un travail en réseau avec les ASE, les Conseils généraux, les tribunaux pour enfants, les CECOS.

	TRIBUNAUX/EXPERTISES CONSEILS GÉNÉRAUX/BILANS - SUPERVISIONS		CONSEILS GÉNÉRAUX AGRÉMENT/ADOPTION		TOTAUX	
	NOMBRE DE DEMANDES INITIALES ENREGISTRÉES	INTERVENTIONS RÉALISÉES	NOMBRE DE DEMANDES INITIALES ENREGISTRÉES	INTERVENTIONS RÉALISÉES	NOMBRE DE DEMANDES INITIALES ENREGISTRÉES	INTERVENTIONS RÉALISÉES
PARIS (75)	16	10	1	-	17	11
YVELINES (78)	2	-	-	-	-	-
ESSONNE (91)	1	2	-	-	2	2
HAUTS-DE-SEINE (92)	1	1	-	-	1	1
SEINE-SAINT-DENIS	3	1	-	-	1	1
VAL-DE-MARNE	3	3	28	10	31	13
VAL-D'OISE	16	5	-	-	16	5
TOTAUX 2018	39	22	29	11	68	33
TOTAUX 2017	49	29	29	12	78	41
TOTAUX 2016	66	33	64	32	130	65
TOTAUX 2015	68	41	51	27	119	68
TOTAUX 2014	25	38	18	18	43	56

- **Expertises : 14 en 2018 (16 en 2017)**
- **Agréments : 11 agréments en 2018 (12 en 2017)**
- **Bilan psychologique : nous avons effectué 2 bilans psychologiques en 2018.**
- **Supervisions :** les activités de supervisions s'adressent aux équipes ASE, foyers, maison d'enfants particulièrement en difficulté pour un cas de placement ou lors d'un projet d'adoption. Nous recevons en binôme l'équipe qui présente ce cas pour tenter d'appréhender les enjeux psychiques pour mieux cerner les perspectives d'avenir. Nous avons pu effectuer **6 supervisions** pour des équipes de l'ASE en 2018 (6 en 2017).

L'ensemble du chiffre d'affaires de l'activité hors tutelle pour l'année 2018 a été de :

40 966 + 1 080 + les 5 expertises finalisées en janvier 2019 (17 646 euros) : **59 692 euros HT.**

Les interventions extérieures

Depuis la création du COFI-CMP, sous l'impulsion du Pr SOULÉ, les activités extérieures ont toujours été réalisées afin qu'une visibilité de la consultation dans sa spécificité dans le champ filiatif soit effective. Les interventions extérieures ont permis de mettre en place une politique de d'information, de communication, d'orientation afin de faire venir au COFI-CMP les personnes relevant des problèmes de filiation.

Nos nombreuses interventions dans les colloques nationaux et internationaux, dans les médias, reflètent la qualité des intervenants dans le domaine de la parentalité, la filiation et la maltraitance. Depuis le déménagement de rue de l'Abbé Groult, cette activité extérieure s'est poursuivie à la fois sur le temps du COFI-CMP et sur le temps personnel des intervenants du COFI-CMP, en particulier du médecin directeur.

En 2018, nous avons poursuivi nos interventions dans le champ de l'adoption et dans le champ de la bioéthique, nos interventions extérieures en colloque, dans les émissions de radio. Cela reflète la qualité de notre expertise dans le champ filiatif et notre reconnaissance par les institutions au plus haut niveau. Nous avons effectué aussi des interventions au côté du Professeur de droit Mme LABRUSSE-RIOU, puis auprès du Conseil d'État et à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques de l'Assemblée et du Sénat. Nos interventions touchent de plus en plus le milieu juridique avec des colloques auprès du Tribunal de Paris et des interventions auprès de l'École nationale de magistrature.

Ces interventions extérieures reflètent la volonté du Pr SOULÉ de porter au public une connaissance de l'enfant reposant sur les bases de la psychanalyse. Ce qui nous paraît important à notre époque où elle est si attaquée.

Nous avons pu intervenir aussi à la 4^e journée parisienne « Parentalité et Enfance » et intervenir auprès de 100 personnes sur la thématique de la maltraitance et de l'adoption.

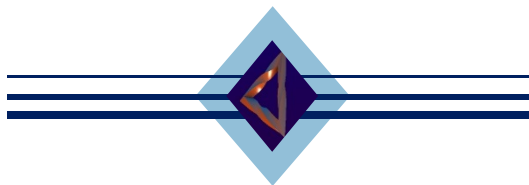
Concernant l'activité « parentalité » que nous faisons au sein de la consultation depuis 1999, cette activité avait toujours été subventionnée par le « Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (REAAP). Cette aide avait contribué à la réussite de ce projet. Depuis l'arrêt de la subvention en 2018, nous nous interrogeons sur la pertinence d'une nouvelle activité « parentalité ».

Le public du COFI-CMP

Les parents sont adressés par les pédiatres, psychologues scolaires ou du service adoption des Conseils généraux, orthophonistes, psychomotriciennes, les consultations hospitalières, les institutrices, les PMI et les crèches. Dans d'autres cas, les parents ont connu la consultation suite à un écho favorable par d'autres parents suivis ici.

L'ensemble de notre activité est en baisse par rapport à l'année pour les raisons évoquées précédemment, en particulier les interrogations quant à l'avenir du CMP, puis de l'absence de lieu de déménagement 15 jours avant son organisation.

PROJETS 2019



Le déficit structurel de la consultation depuis 17 ans a été pris en charge et en compte par l'ensemble des structures Cerep-Phymentin à partir de 2016 avec un plan global de redressement qui a été donné régulièrement.

Dans ce plan, le déménagement fin 2018 du COFI-CMP a été imaginé dans un lieu plus compact, correspondant au budget locatif du COFI-CMP.

En raison des contraintes budgétaires, l'année 2018 a été une année d'interrogation sur l'activité et l'orientation à donner pour le développement futur de la consultation en un autre lieu : accolée à une institution ou isolée.

L'échec du projet de rapprochement avec le CMPP Saint-Michel a été peu compréhensible par l'équipe, en particulier lorsque l'élimination de ce qui semblait être un facteur limitant, comme l'activité hors tutelle, n'a pas rendu possible à nouveau le projet dans toutes ses potentialités.

L'activité du COFI-CMP a été, en janvier 2019, déménagée sur le site Notre-Dame de Bon Secours dans le 14^e arrondissement dans des premiers locaux peu adaptés puis, dans un second temps, dans des locaux tout à fait satisfaisants pour l'activité clinique pour l'enfant et la famille.

Le changement d'arrondissement et l'arrêt des activités hors tutelle dans le champ de la protection de l'enfance ainsi que la nécessité d'inscrire le COFI-CMP dans des projets innovateurs nous ont fait imaginer plusieurs possibilités quant à l'avenir :

- Le développement d'un réseau de « consultations de proximité » pour le 14^e, sur le même modèle que ce qui avait été fait pour la consultation dans le 14^e puis le 15^e, à deux reprises : rencontre avec les acteurs de la santé du 14^e, directrice d'école, Crèche, PMI... ;
- La poursuite de l'activité « Filiations » dans le champ de l'adoption nationale et internationale ;
- L'extension de l'activité « Filiations » dans le champ de l'Aide Médicale à la Procréation à la fois pour des consultations aussi bien avant qu'après l'arrivée de l'enfant : développement du réseau maternité, PMI, CAMPS, réseau petite enfance, Centre Alfred Binet, CECOS ;
- Le travail sur la parentalité empêchée, difficile d'accès : endométriose, infertilité d'origine psychique ou somatique. Ce qui suppose un réseau avec les centres d'infertilité, CECOS et les consultations hospitalières et les cabinets de gynécologie ;
- La collaboration avec les autres unités du Cerep-Phymentin pour les bilans psychologiques que nous pourrions réaliser, ainsi que sous forme de consultations dans le champ de la parentalité adoptive ou procréatique dans une intervention spécifique et complémentaire à leur approche.



CONCEPTION ET RÉALISATION : SERVICE COMMUNICATION DU SIÈGE (VÉRONIQUE MISZEWSKI)

COURRIEL : VM.COM@CEREP-PHYMENTIN.ORG

DATE DE DIFFUSION : MAI 2019